

Plan d'initiation

Afin de nous permettre de statuer sur votre demande, veuillez décrire la formation/initiation prévue, ainsi que les compétences à acquérir et/ou à renforcer. Le plan de formation/initiation doit être détaillé en indiquant le type de formation (usuelle ou spécifique), la personne responsable et la durée en jours ouvrables des différentes parties de formation.

La durée de l'AIT est liée principalement à la durée de la formation / initiation ainsi qu'à l'âge de la personne engagée. **Toutefois elle ne peut excéder 6 mois pour les personnes âgées de moins de 50 ans et 12 mois pour les personnes âgées de 50 ans et plus.**

Détailler les compétences professionnelles à renforcer ou à acquérir (connaissances techniques, informatiques, secteur d'activité, environnement de travail, etc.) :

Mois	Domaine de formation	Compétences à acquérir / à renforcer	Formation usuelle / spécifique	Personne en charge de la formation	Durée prévue en jours ouvrables

Des formations à l'externe, financées par l'employeur, sont-elles prévues, si oui lesquelles :

Libellé de la formation / cours	Durée	Institut de formation	Coût

Remarques :